## QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2021 Rapporteur : Monsieur Dominique LE ROUX

N° 31

## ACTE RENDU EXECUTOIRE

ompte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/10/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2021 (accusé de réception du 06/10/2021)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Convention de partenariat 2021 entre Quimper Bretagne Occidentale et TYNEO

Le réseau TYNEO plateforme locale de rénovation de l'habitat intégrée à Quimper Cornouaille Développement intervient à l'échelle cornouaillaise sur les questions de l'amélioration énergétique de l'habitat. La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat sur le territoire de l'agglomération.

Le réseau TYNEO plateforme de rénovation locale de l'habitat a pour objectif de délivrer des informations objectives et neutres au plus grand nombre afin d'encourager les travaux de rénovation énergétique. Cette plateforme a été pensée depuis l'origine sur une échelle cornouaillaise et a ainsi été intégrée Quimper Cornouaille Développement.

En parallèle, Quimper Bretagne Occidentale, dans le cadre de sa politique locale de l'habitat, développe des opérations programmées d'amélioration de l'habitat pour les ménages les plus modestes qui comprend entre autres domaines, la question de la rénovation énergétique.

Aussi afin d'apporter la meilleure réponse aux habitants de l'agglomération sur ce sujet, il est proposé de signer une convention de partenariat avec TYNEO pour l'année 2021 récapitulant les missions que remplit TYNEO sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale ainsi que la coordination avec les services de l'agglomération. Ce partenariat a encore vocation à se renforcer dans le cadre du projet de guichet unique du logement en cours de préfiguration où seront regroupés les acteurs de l'habitat.

\*\*\*

Mmes Isabelle ASSIH, Forough-Léa DADKHAH, MM. Daniel LE BIGOT, Marc ANDRO, Hervé HERRY étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), M. Thomas FEREC ne prenant pas part au vote, après avoir délibéré (1 abstention ; 47

suffrages exprimés dont 47 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 d'approuver la convention de partenariat 2021 avec Quimper Cornouaille Développement pour le réseau TYNEO ;
- 2 d'autoriser madame la présidente à signer cette convention de partenariat.